



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Ilot des Platanes - LOT 2E1 / 2E2 - ZAC ODE A LA MER à Lattes

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ILOT DES PLATANES - LATTES

Raison sociale

N° SIRET

9 2 2 1 3 7 0 2 1 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

SCCV

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

BRINGER

Monsieur

Prénom(s)

XAVIER

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22	L'opération est située dans la ZAC ODE A LA MER et dans le secteur de Boirargues faisant l'objet d'une Déclaration de Projet (DP) pour mise en compatibilité du PLU de Lattes, pour laquelle une évaluation environnementale a été transmise le 13/04/2023 par Montpellier Méditerranée Métropole. Le programme immobilier développe environ 20 000 m ² de SDP, il est donc concerné par la rubrique 39 a) de l'annexe de l'article R122-2 du Code de

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Situé sur l'ilot des Platanes de la ZAC Ode A La Mer - Acte 2, le projet est un programme immobilier d'environ 20 000 m² de Surface de plancher (SDP) sur un foncier d'environ 8 300 m².

Il comporte un bâtiment mixte en R+9/R+10 (commerce, bureaux, logements) et un bâtiment d'habitation en R+14. Les parkings sont répartis sur deux niveaux en sous sol, un niveau en RDC ainsi qu'en extérieur.

Le site actuel comporte quelques maisons individuelles avec leur jardin et des structures commerciales obsolètes et leur parking extérieur. Le projet nécessitera la démolition de cette friche urbaine à faible valeur écologique et très minéralisée.

4.2 Objectifs du projet

Le programme est un projet de renouvellement urbain s'inscrivant dans la volonté, portée par la ZAC, de faire évoluer le quartier de périphérie commerciale essentiellement monofonctionnel et vieillissant, vers un urbanisme plus mixte, plus compact, plus intense et attractif.

La mixité de la programmation du projet (commerce, bureaux, logements) ainsi que la diversité de la nature des logements proposés (accession libre, accession abordable, logement locatif intermédiaire et logement social) et leur typologie, réponds aux besoins identifiés sur la commune et plus largement la Métropole.

Le projet améliorera l'hydraulique du site: désimperméabilisation des parcelles en retrouvant plus de 35% d'espaces en pleine terre et gestion des eaux pluviales avec notamment l'intégration d'un bassin de rétention paysager. Près de la moitié du site sera planté de façon à prolonger les masses végétales structurantes du tissu urbain vers l'intérieur du projet en augmentant et diversifiant le couvert végétal du quartier.

Le programme participera à la promotion des modes de déplacements doux dans le quartier par la réalisation d'un cheminement doux (mail) traversant l'opération et améliorant la connection du quartier au tramway.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée prévisionnelle de 30 mois avec un démarrage prévisionnel au premier semestre 2024.

Le phasage envisagé des travaux est le suivant:

- 1 - Travaux préparatoires: réseaux / installation de la base vie
- 2 - Démolition
- 3 - Terrassement
- 4 - Construction des bâtiments + travaux VRD et espaces verts
- 5 - Livraison et rétrocession des espaces publics (mail traversant l'opération, espaces paysagers...)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet permettra de redonner vie à une friche urbaine. Les habitants du quartier, en empruntant le mail traversant l'opération, bénéficieront d'une connection à l'arrêt de tramway Boirargues beaucoup plus qualitative et agréable que le trajet existant. Le long de ce cheminement, des lieux de rencontre et de vie (jeux pour enfants, espace yoga...) seront aménagés afin de favoriser les échanges et la vie de quartier.

Des salariés pourront venir travailler dans les bureaux en tramway ou en vélos grâce à la piste cyclable existante qui longe l'opération. L'accessibilité en mode doux et transport en commun sera mise en avant par les entreprises auprès de leurs salariés. Des places de stationnements seront tout de même proposées pour les salariés ne pouvant se déplacer autrement qu'en voiture.

Un commerce situé en pied d'immeuble offrira des services aux habitants, riverains et salariés des bureaux.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain d'assiette du projet	environ 8 300 m ²
Surface de plancher estimative créée	environ 20 000m ² SDP
Emprise des constructions	environ 4 305 m ²
Hauteur des bâtiments	R+5 / R+9 / R+10 et R+14
Nombre estimatifs de logements	285 logements
Superficie estimative de bureaux	1 800 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1565 Voie : avenue des platanes

Lieu-dit : _____

Localité : LATTES

Code postal : 3 4 9 7 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 3 ° 5 5 , 2 9 " E Lat. : 4 3 ° 3 5 , 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la ville de Lattes - zone UI1m

DP valant mise en compatibilité du PLU en cours: la nouvelle zone sera AUm1--> c'est cette modification qui permet la réalisation du projet

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'interfère aucune ZNIEFF de type I ou II. Elles sont situées à plus d'un km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APPB "le Marais de la Castellone " est situé à plus de 2km
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lattes est une commune classée littorale. En revanche, le projet est situé hors espaces proches du rivage et hors coupure d'urbanisation.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les cartes de bruit stratégique ayant servi à l'établissement du plan de prévention du bruit de l'Hérault, l'emprise du projet n'est pas concernée par un dépassement des valeurs limites de bruit selon l'indicateur Lden<68dB(A) (24h) ou Ln <62 dB(A) (nocturne). Le projet est affecté par la RD21, Av. Georges Frêche classée en catégorie 2 et par la ligne de tramway 3 classée en catégorie 4. Les prescriptions d'isolations acoustiques des façades seront mis en oeuvre en tenant compte de cet environnement
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'interfère aucune zone humide. La plus proche, celle du Marais de l'Estanel est située à moins d'un km (400m).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet n'est concernée par aucun périmètre PPRT PPRi de Lattes approuvé le 06 Juin 2013. La zone de projet n'est pas concerné par des zonages d'inondation.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 06 Juin 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches sont situés à plus d'un km: - ZSC FR9101408 « Etang de Mauguio » (Directive habitats faune flore) - ZPS FR9112017 « Etang de Mauguio » (Directive oiseaux)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de chantier, pour permettre la réalisation des fondations, un pompage d'eau sera mis en place pour la mise hors d'eau des fonds d'excavation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une paroi en pieux sécants avec la profondeur de fiche défini par le bureau d'études géotechnique sera réalisée sur le R-2 pour intercepter les venues d'eau identifiées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrassement des 2 niveaux de sous-sol entrainera l'évacuation de l'excédent des terres ne pouvant être réutilisées, en installation de stockage appropriée
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les besoins supplémentaires en eau potable sont intégrés au secteur d'Ode à la Mer, qui prévoient d'être en partie alimenté par les réseaux de Pays de l'Or Agglomération suivant les échanges en cours. Concernant l'assainissement, les rejets d'eaux usées supplémentaires seront dirigés vers la station MAERA qui possède les capacités pour traiter les effluents supplémentaires.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est une friche urbaine à faible valeur écologique. Le peu de végétation actuel des jardins des quelques maisons individuelles, sera modifié et intégré dans un projet paysager ambitieux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des déplacements et un trafic supplémentaires. Ceux-ci sont intégrés dans l'étude du secteur Ode à la Mer qui conclue que les impacts ne sont pas significatifs sur ce périmètre en matière de déplacements (modéré à l'horizon 2025, puis faible à l'horizon 2030).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Outre la période de chantier qui respectera néanmoins les exigences réglementaires en termes d'émissions sonores, l'exploitation du site ne générera aucune nuisance acoustique spécifique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un contexte affecté par les nuisances sonores de la RD21, Av Georges Frêche principalement, même si les valeurs limites ne sont pas dépassées.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Outre la période de chantier qui respectera néanmoins les exigences réglementaires, l'exploitation du site ne générera aucune nuisance vibratoire spécifique.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'assainissement et la capacité de la station MAERA de LATTES est suffisante pour accueillir les structures envisagées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier pour la construction du projet produira des déchets de chantiers usuels inertes (ferraillage, bois de coffrage, gravats...etc). Ceux-ci seront triés sur le chantier avec la mise en place de bennes dédiées et seront évacués dans les filières adéquates.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à la requalification d'une friche urbaine

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet fait partie de la ZAC Ode à la Mer - Acte 2, notamment du secteur de Boirargues de celle-ci qui fait l'objet d'une Déclaration de Projet (DP) pour mise en compatibilité du PLU de Lattes, pour laquelle une évaluation environnementale a été transmise le 13/04/2023 par Montpellier Méditerranée Métropole. Les incidences globales sont détaillées dans cette évaluation environnementale.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont indiquées dans l'étude d'impact de la Déclaration de Projet de Lattes, située en annexe, qui s'appliquent pour la plupart d'entre elles, à l'opération. Ces mesures portent principalement sur la phase de chantier, il s'agit notamment :

- La coordination de chantier et le respect des obligations réglementaires en vigueur concernant les matériels et matériaux et les nuisances éventuelles (bruit, air (poussières, GES), chantier propre, gestion des déchets...)
- La prévention des risques d'accident afin d'éviter toute pollution dans les milieux aquatiques et dans les sols
- L'organisation du chantier et de son emprise au sol pour limiter la dépréciation paysagère et les perceptions dévalorisantes (propreté des voiries, clôtures, etc.).

En phase d'exploitation, il s'agira de gérer l'hydraulique pluviale et les flux circulatoires sur site et en connexion avec les voies proches. Les futurs bâtiments seront conformes à la réglementation en vigueur en matière d'isolation phonique.

Concernant les eaux usées, les travaux d'extension de la station MAERA, récupérant les réseaux de Lattes sur lesquels l'opération se connectera, permettre le traitement des effluents supplémentaires issus des futurs projets de la Métropole et des communes.

Pour fournir le secteur en eau potable au regard des nouveaux besoins (nouveaux habitants dans les 272 logements estimés et usagers des bureaux et des commerces), Montpellier Méditerranée Métropole et le Pays de l'Or Agglomération ont étudié une solution d'approvisionnement à partir des ressources disponibles sur Mauguio.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet "Ilot des Platanes" est conforme à l'évaluation environnementale de la Déclaration de Projet (DP) pour mise en compatibilité du PLU de Lattes, transmise le 13/04/2023 par Montpellier Méditerranée Métropole. La requalification de la friche urbaine sur laquelle s'implante le projet ne présente pas d'enjeux environnementaux spécifiques.


Dans le cas où, l'évaluation environnementale de la DP ne ferait pas l'objet de remarques majeures, il ne semblerait donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale spécifique au projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BRINGER

Prénom Xavier

Qualité du signataire Directeur Général

À Montpellier

Fait le 2 1 / 0 4 / 2 0 2 3



SCCV ILOT DES PLATANES - LATTES

63, avenue du Pont Juvénal

34000 MONTPELLIER

Tél. 04 67 47 26 85

SCCV au capital de 1000€

RCS Montpellier - 922 137 021

Signature du (des) demandeur(s)

